



Escroquerie sentimentale

Par **Smil**, le **10/04/2021** à **14:14**

Bonjour,

J'ai rencontré une colombienne sans papiers en Espagne, cette dernière m'a ensuite rejoint en France où nous vivons en concubinage et nous avons eu une petite fille que j'ai reconnue, nous avons entamé sa demande de régularisation elle n'a pas encore reçu son visa et maintenant madame me dit qu'elle ne veut plus vivre en France et qu'elle souhaite retourner en Espagne avec notre fille. Peut-elle partir en m'enlevant ma fille qui porte mon nom et à la nationalité française ?

Par **youris**, le **10/04/2021** à **14:31**

bonjour,

comme parent d'enfant français, votre copine peut obtenir une carte de séjour temporaire, même si elle est en situation irrégulière, si elle remplit toutes les conditions suivantes :

- Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France
- Vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)
- Vous ne vivez pas en état de polygamie

source: https://www.legavox.fr/forum/etrangers/immigration-en-france/escroquerie-sentimentale_141019_1.htm

bien entendu, comme vous avez les mêmes droits et obligations que la mère sur votre enfant, votre copine ne peut pas partir à l'étranger, avec votre enfant commun.

concernant la sortie du territoire français, voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774#:~:text=d'assistance%20%C3%A9ducative.-,Quelles%20sont%20les%20cons%C3%A9quences%20%E2%99%A2,la%20majorit%C3%A9%20de%20l'enfant>

salutations